



ORIENTATIONS ET MISSIONS

du Conseil Diocésain

à la solidarité

et à la Diaconie

Document mise à jour en janvier 2021

Le Conseil Diocésain de la Solidarité (CDS) est un des conseils de l'Evêque, instances sur lesquelles, il peut s'appuyer pour orienter sa Pastorale.

Le Conseil Diocésain de la Solidarité a pour rôle de contribuer à tenir le diocèse en éveil sur le service du Frère et sur les problèmes de société liés à la solidarité. Il est un outil de réflexion, d'analyse et de discernement. A partir de cela, il se doit également d'éclairer, d'être un vis-à-vis et un lieu de proposition pour le diocèse. Ainsi, il a aidé chaque chrétien, chaque communauté chrétienne (paroisses, doyennés, mouvements et services d'Eglise) à déterminer comment chacun peut mieux assurer communautairement le service du Frère, notamment en assistant et en soutenant les équipes dans leurs démarches et leurs initiatives.

Dans la suite du Synode provincial de 2015, le CDS doit permettre la mise en œuvre d'un de ces axes qui invite à aller vers les personnes en situation d'exclusion, de précarité, de fragilité.

Extraits du Synode Provincial 2015 :

Vivre en Église avec les personnes pauvres et marginalisées

12. *Dans le souffle de Diaconia 2013, le Concile provincial entend l'appel lancinant de celles et ceux qui sont laissés sur le bord de la route par notre société et devant qui nous sommes souvent démunis. Tous les disciples du Christ sont appelés à être attentifs à eux et à accepter de se laisser toucher par eux. Entendons l'appel du Pape François d'une "Église pauvre pour les pauvres".*

13. *Les pauvretés sont diverses (économiques, sociales, affectives, culturelles...). Le Concile provincial demande aux paroisses de **rejoindre particulièrement les personnes en situation de précarité et d'exclusion** : aller vers elles, vivre avec elles la rencontre, le dialogue et le partage, goûter ensemble la joie de l'Évangile.*

14. *Le Concile provincial demande aux paroisses **de faire pleinement place dans les communautés aux personnes les plus fragilisées**, y compris dans la liturgie et dans les instances de décisions.*

Les membres du Conseil Diocésain de la Solidarité, forts de leur expérience, font leur cette conviction : « **Personne n'est trop pauvre pour n'avoir rien à partager** ». C'est pourquoi, ils veilleront à écouter et à entendre la parole des plus pauvres, conscients qu'ici se joue quelque chose de vital pour la foi : " *Tu es aimé de Dieu*" et *parce que aimé de Dieu tu as toute ta place dans la communauté humaine et des croyants. Tu y as même la première place.*

Missions du Conseil Diocésain de la Solidarité :

- Saisir et mettre en œuvre la Parole du Synode : Être force de proposition d'actions concrètes (diocésaines et locales) pour favoriser la mise en place des actes du Synode. Aider les différentes communautés à témoigner du Christ Serviteur. Les soutenir dans l'accueil de frères exclus, précaires et fragiles dans leurs groupes et instances.
- Éveiller et accompagner : Être un lieu d'interpellation des communautés, des groupes, responsables associatif et politique. Inviter chacun à veiller à la place des personnes en situation d'exclusion, de précarité, de fragilité que ce soit dans l'Église ou dans le monde. Être des « veilleurs » de solidarité dans notre diocèse en ne dissociant pas « solidarité d'ici et d'ailleurs ». Accompagner, au fil des appels entendus, de nouvelles initiatives de sorte que l'Église locale soit en état de veille, de recherche, d'imagination.
- Repérer, soutenir et mettre en relation : Beaucoup de chrétiens sont déjà engagés auprès des plus fragiles ou dans des actions de solidarité. Le CDS doit permettre le partage et la rencontre entre ces différents acteurs de la solidarité. Chacun pouvant amener sa réalité, partager son savoir-faire, faire circuler les initiatives et prendre le temps de relire avec d'autres ces rencontres à la lumière de l'Évangile.
- Avec d'autres acteurs pastoraux, sensibiliser, informer, former, communiquer la pensée sociale de l'Église.

